



**RESPECT DES MESURES DE  
SÉCURITÉ SANITAIRE DANS  
LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE  
COVID-19**

## **Le centre de formation Devensys applique les règles de sécurité pour assurer la santé des apprenants pendant les formations dispensées dans les locaux.**

Les règles stipulées dans le présent document respectent les normes sanitaires en vigueur et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des modifications apportées par le gouvernement. L'ensemble des salariés de Devensys, alors présents sur site de formation, disposent des mêmes règles de protection individuelle que les apprenants.

## **L'ACCÈS AU SITE DE FORMATION**

L'arrivée des apprenants s'effectue par l'entrée principale du site de formation. Aucun autre point d'accès, mis à part une sortie dédiée, ne sera accessible pour permettre un flux de circulation optimal.

Une hôtesse d'accueil se chargera d'enregistrer les apprenants dès leur arrivée. Dans le cas où une attestation serait nécessaire, l'apprenant doit en faire la demande auprès de Devensys qui lui remettra une convocation au plus tard 48 heures avant le début de la formation. Cette convocation pourra être présentée sous format papier ou électronique.

Pour des mesures d'hygiène et de protection, du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'arrivée afin que les apprenants se désinfectent les mains. Un masque sera également donné et son port sera obligatoire dans les locaux.

Les gestes barrières en vigueur seront rappelés aux apprenants avant chaque début de formation.

## **LES SALLES DE FORMATION**

Les salles de formation choisies, sont situées à l'entrée des locaux afin de limiter les déplacements et d'éviter le contact avec les salariés, les clients ou les prestataires de Devensys. Des affiches rappelant les gestes barrières seront placardées à chacune des entrées des salles de formation ainsi qu'à l'intérieur des salles.

## RESPECT DES MESURES D'HYGIÈNE ET SANITAIRES

Comme rappelé précédemment, le port du masque de protection et la désinfection régulière des mains sont obligatoires durant la période de présence sur site. Le port du masque est également obligatoire lors de tout déplacement dans les parties communes du bâtiment.

Des masques seront à disposition à l'entrée du site. Des masques supplémentaires pourront également être distribués à chacun des apprenants en cas de besoin.

Les apprenants peuvent se munir de leurs propres masques sous réserve qu'ils respectent les normes de protection en vigueur énoncées par les autorités sanitaires. Des flacons de gel hydroalcoolique sont disponibles à de nombreux points de passages dans les locaux afin de pouvoir se désinfecter les mains tout au long de la journée. Du savon est mis à disposition à proximité de l'ensemble des points d'eau. Des recommandations sur « comment se laver les mains » sont affichées devant chaque lavabo.

Des poubelles dédiées à la récupération des masques usagés sont positionnées à l'accueil du site.

## MESURES D'HYGIÈNE ET DE PROTECTION DES SALLES DE FORMATION

La fréquence de nettoyage des locaux a été intensifiée afin de préserver la sécurité des personnes présentes dans les locaux. Les salles de formation ainsi que tout autre matériel fourni sont désinfectées chaque jour avant et après les journées de formations.

La disposition des salles permet d'accueillir un maximum de 4 apprenants afin de respecter et préserver la distanciation d'un mètre au moins entre chaque apprenant.

## SÉCURISATION DES ESPACES DE DÉTENTE ET DE CONVIVIALITÉ

Une machine à café et des bouteilles d'eau seront disponibles dans chaque salle de formation afin de préserver la distanciation dans les espaces de convivialité.

## RESTAURATION À L'HEURE DU DÉJEUNER

Le restaurant d'entreprise situé à proximité du site de formation est proposé aux personnes en formation. Les mesures de protection sanitaires du restaurant s'appliquent alors. Les déjeuners peuvent être pris dans les salles de formation sous réserve de respect des gestes barrière et des mesures de distanciation affichées au sein des salles.

## EN CAS DE SYMPTÔMES AU COVID-19

Il est expressément demandé à l'apprenant présentant des symptômes du COVID-19 d'informer la personne en charge le plus rapidement possible et de ne pas se rendre sur le lieu de la formation.

En cas de présence sur site, l'apprenant présentant les symptômes devra quitter les locaux afin de se rendre directement chez son médecin ou sinon d'avoir recours au SAMU (15).

Dans chacun des cas, Devensys s'engage à lister l'ensemble des personnes avec qui l'apprenant aurait eu un contact pendant la durée de la formation afin d'en informer les personnes qui pourraient être impactées.

**COVID-19**

## **ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer  
sans se serrer la main,  
arrêter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



**GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)